

2022 - 013

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT MIXTE du SCOT SAMBRE AVESSNOIS



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL**

SEANCE du Lundi 21 Février 2022

Date de la convocation : 14 Février 2022

L'an 2022, le vingt-et-un février à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Tertiaire Intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes sur Helpe sur la convocation de son Président Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

- Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 39
- Nombre de présents : 17
- Nombre de votants : 18

(Fonctionnement dérogatoire des organes délibérants en période Covid-19 : le quorum passe à un tiers et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un).

DELIBERATION N° 22-05- REFERENCE : SP/CM

**OBJET : Avis technique sur la procédure de modification simplifiée du PLUi
de la CAMVS**

Réunion du 21/02/2022

EPCI	TITULAIRES		SUPPLEANTS			
Agglo Maubeuge Val de Sambre (21)		Bernard	BAUDOUX		Arnaud	BEAUQUEL
	X	Alain	BOUILLIEZ		Grégory	BELAZIZ
	X	Pascal	CHABOT		Emmanuelle	DELABRE
		Benoît	COURTIN		Thierry	DEPARIS
		Arnaud	DECAGNY		Claude	DUPONT
	X	Serge	GUILLAUME		Jean	DURIEUX
	X	Michel	HANNECART		Michel	DUVEAUX
		Fatiha	KACIMI		Hugo	GEORGES
		Nicolas	LEBLANC		Jacques	LAMQUET
		Patrick	LEDUC		Jean-Pierre	LEBLANC
		Thérèse	PECHER		Michel	LEFEBVRE
		Fabrice	PIETTE		Marjorie	MAHIEUX
		Thomas	PIETTE		Jean-Claude	MARET
		Marie-Pierre	ROPITAL		Claude	MENISSEZ
	X	Ghislain	ROSIER		Patrick	MOULART
	X	Benjamin	SAINT-HUILE		Alexandre	PAREE
		Lucien	SERPILLON		Vincent	PETIT
		Jacques	THURETTE		Brigitte	RASSCHAERT
	Sylvie	TOURNAY	X	Jean-Louis	SIMON	
X	Didier	WILLOT		Grazielle	VANBELLE	
	Stéphane	WILMOTTE		David	ZELANI	
CC Cœur de l'Avesnois (5)		Antoine	BADIDI		Sandra	BROGNET
	X	Christine	BASQUIN		Vincent	JUSTICE
		Hervé	LASPALAS		Maxime	LOUGUET
		Sébastien	SEGUIN	X	Claude	ROYAUX
X	Freddy	THERY		Wilfrid	SALMON	
CC du Pays de Mormal (8)		Guislain	CAMBIER		Georges	BROXER
	X	Francine	CAUCHETEUX		Bertrand	FLAMENT
		François	ERLEM		André	FREHAUT
		Alain	GERARD		Benoît	GUIOST
		Marie Sophie	LESNE		Pierrette	GUIOST
	X	Jean Pierre	MAZINGUE		Gautier	MEAUSSONE
	X	Dominique	QUINZIN		René	QUINZIN
	X	Anthony	VIENNE		Didier	ROGEAU
CC Sud Avesnois (5)		Mickaël	HIRAUX		Jean Guy	BERTIN
		Sylvain	OXOBY		Patrick	LANDA
	X	Jean Luc	PERAT		Thierry	REGHEM
		Aurélié	PEROT		Amandine	TROCLET
	X	Benoît	WASCAT		Benjamin	WALLERAND

Pouvoirs :

CCCA

Sébastien SEGUIN à Benjamin SAINT-HUILE

Le PLUi de la CAMVS a été adopté le 12 décembre 2019. Deux procédures d'évolutions du PLUi ont été approuvées en mars 2021 (modification simplifiée n°1) et en décembre 2021 (modification simplifiée n°2). Deux procédures sont en cours : une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi et une modification simplifiée, objet du présent avis technique.

Par courrier en date du 05/01/2022, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre sollicite le Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois sur une procédure de modification simplifiée de son PLUi (modification simplifiée n°3 – procédure d'évolution n°4).

Cette modification simplifiée n°3 du PLUi de la CAMVS a été prescrite par arrêté du Président de la CAMVS n°781/20251 en date du 03/11/2021.

Conformément à la délibération du conseil communautaire n°3083 en date du 16 décembre 2021 fixant les modalités de concertation, le projet de modification n°3 est mis à la disposition du public depuis le 26 janvier et jusqu'au 28 février 2022.

Le projet de modification simplifiée est notifié au Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois (article L.153-40 du code de l'urbanisme) qui est invité à s'exprimer sur cette procédure avant la fin de la mise à disposition du public.

A l'issue de la mise à disposition du public, le président de la CAMVS présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée (article L.153-47 du code de l'urbanisme).

L'analyse de ce dossier est proposée en commission « suivi des PLUi », avant passage en Conseil Syndical.

Analyse du dossier

La procédure de modification simplifiée vise à :

- Permettre un projet de création d'entreprise artisanale sur la commune de Vieux-Reng ;
- Permettre l'implantation des projets d'agriculture urbaine sur les secteurs NPNRU de la commune de Maubeuge ;
- Actualiser la liste des emplacements réservés au regard de l'actualité des projets, en particulier sur la commune de Pont-sur-Sambre ;
- Corriger des erreurs matérielles ou manifestes d'appréciations présentes dans le dossier exécutoire ;
- Modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation au regard de l'actualité des projets sur les communes de Bachant et d'Aulnoye-Aymeries.

Cette procédure ne remet pas en cause les principes de compatibilité avec le SCoT et ne fait donc pas l'objet de remarques spécifiques.

Conclusion

La commission « suivi des PLUi » ayant émis un avis favorable sur cette procédure, au regard des éléments présentés en conseil syndical et après débat, le comité syndical à l'unanimité décide :

- d'acter les observations faites en commission et en conseil syndical,
- de délivrer un avis favorable sur la procédure de modification simplifiée du PLUi de la CAMVS

Ainsi fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmis à la Sous-Préfecture le... **23 FEV. 2022** ...
Publiée ou notifiée le... **23 FEV. 2022** ...
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait conforme,
Le Président
Benjamin SAINT-HUILE

SYNDICAT MIXTE
du **SCOT**
SAMBRE AVESNOIS
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

